

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONT'S D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 07 janvier 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 6 pouvoirs	26 décembre 2024	30 décembre 2024

N° délibération	Objet
2025-022	Convention partenariat UBAPAR, association EPAL – Session de formation au BAFA

Le 07 janvier 2025 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Arnaud COZIEN, Grégory LE GUILLOU

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Eric PRIGENT à Hubert LE LANN, Philippe ROBERT-DANTEC à Anne ROLLAND, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Jean LE GAC à André PAUL

Secrétaire de séance : Jean-Yves CRENN

Rapporteur : Anne ROLLAND

Lors du dernier conseil communautaire les nouvelles modalités d'aide au financement du BAFA ont été délibérées. Celles-ci sont reprises dans la délibération n°2024-108 du 26 novembre 2024.

Il s'agit notamment de participer au financement du BAFA pour les jeunes du territoire via une formation réalisée par l'UBAPAR sur Carhaix.

Considérant l'intérêt commun qu'ont la communauté de communes, l'association EPAL et l'association BAPAR de permettre aux jeunes de se former aux métiers et à l'animation, il est proposé une convention pour la mise en œuvre d'une session de formation organisée à Carhaix en février 2025 dans laquelle 5 jeunes du territoire pourront être formés, la participation de la collectivité à cette session de formation sera de 450 € par jeune formé et sera versée directement à l'organisme de formation.

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le

ID : 029-200067197-20250107-2025022-DE

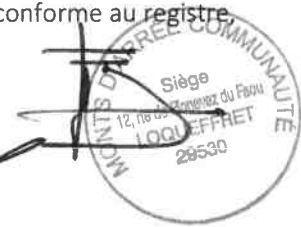
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver la convention relative à la mise en œuvre l'action de session de formation BAFA
- D'autoriser M. Le Président à signer la convention de partenariat ainsi que les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président,

Le secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 09 janvier 2025